Le défi de la construction de la paix

Fiche méthode

(HGGSP Tle · Thème 2 · Faire la guerre, faire la paix · Axe 2)

La démarche de la dissertation et de l'étude critique

1. J'analyse le sujet. Je définis chaque terme (paix, construire, traité, sécurité collective) et je repère les **bornes** : « depuis 1648 » impose de partir de Westphalie et d'aller jusqu'à nos jours ; « sous Kofi Annan » limite à 1997-2006.

2. Je pose une problématique qui confronte les termes. Ex. pour « Pourquoi la construction de la paix constitue-t-elle un défi depuis les traités de Westphalie ? » : « Pourquoi, depuis 1648, construire la paix reste-t-il un défi malgré le perfectionnement des outils diplomatiques et institutionnels ? »

3. Je construis deux ou trois parties avec des exemples datés. Ex. I. Un défi politique : faire accepter un compromis (cinq ans de congrès en Westphalie ; Versailles) ; II. Un défi institutionnel : garantir la paix (garants intéressés en 1648 ; SDN impuissante ; veto) ; III. Un défi renouvelé par des conflits internes (Rwanda, Kosovo, Darfour).

4. Étude critique : je présente le document (nature, auteur, date, destinataires, portée juridique), je relève en citant, je confronte aux faits datés, puis je dis ce que le document tait (texte rédigé par des États, point de vue des signataires, écart entre le texte et son application).

Le réflexe — un couple de notions aide à problématiser : paix négative / paix positive, traités / sécurité collective, souveraineté / ingérence, multilatéralisme / unilatéralisme, maintien / consolidation de la paix.

Cas 1 · Situer un accord dans la construction de la paix

Réflexe — l'étape (cessez-le-feu, armistice, traité, consolidation), qui négocie, qui garantit.

Exemple. Une phrase de définition.

« L'armistice suspend les combats ; seul le traité met fin à l'état de guerre, et seule la consolidation en traite les causes. »

Attention — une paix durable peut rester « négative » : ne pas confondre durée et réconciliation.

Cas 2 · Présenter les traités de Westphalie

Réflexe — date, lieux, partenaires, puis une clause par domaine.

Exemple. Un lien de cause.

Le droit d'alliance des États allemands affaiblit l'empereur : c'est ce que cherchaient Richelieu et Mazarin.

Attention — Münster = France, Osnabrück = Suède ; et ce n'est pas une paix de vainqueurs.

Cas 3 · Discuter le « système westphalien »

Réflexe — ce que dit le texte, puis qui l'a relu, quand et pourquoi.

Exemple. Une nuance.

Gross (1948) y voit la naissance des États souverains ; Osiander (2001) rappelle que l'Empire survit jusqu'en 1806.

Attention — guillemets obligatoires : l'expression n'existe pas en 1648.

Cas 4 · Expliquer la sécurité collective

Réflexe — qui décide, sur quelle base, avec ou sans l'accord des parties.

Exemple. Une comparaison.

> La SDN n'a ni armée ni les États-Unis ; l'ONU a un Conseil aux pouvoirs contraignants, mais bloqué par le veto.

Attention — sécurité collective (contre un agresseur) ≠ maintien de la paix (interposition consentie).

Cas 5 · Évaluer l'action de Kofi Annan

Réflexe — l'échec de départ, la réforme, ses limites.

Exemple. Un enchaînement.

> Après Srebrenica et le Rwanda, l'ONU ne se contente plus d'observer : en 1999, elle administre le Kosovo et le Timor oriental.

Attention — le secrétaire général n'est pas l'ONU : il propose et alerte, mais c'est le Conseil qui décide.

Cas 6 · Analyser une intervention au nom des populations

Réflexe — autorisée ou non, par qui, au nom de quel principe.

Exemple. Une limite.

> En Libye (2011), la force est autorisée, mais la chute de Kadhafi nourrit le soupçon d'un mandat détourné.

Attention — la responsabilité de protéger n'oblige pas à intervenir et ne se confond pas avec le droit d'ingérence.

Les pièges

- Réduire la paix à la signature d'un texte, sans son application ni sa consolidation.
- Écrire que Westphalie « invente la souveraineté » ou que le Saint-Empire disparaît en 1648.
- Confondre armistice et traité, médiation et arbitrage, maintien et consolidation de la paix.
- Confondre sécurité collective et maintien de la paix, ou l'ONU et son secrétaire général.
- Présenter la responsabilité de protéger comme une obligation d'intervenir.
- Raconter une chronologie au lieu de répondre à la problématique, ou sortir des bornes du sujet.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).